République Française



Préfecture de la Corréze

Reçu le

1 1 AVR. 2024

Contrôle de Légalité

Compte administratif 2023 : note de présentation brève et synthétique

Sommaire:

- I. Le cadre général du budget et compte administratif
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (sauf report en raison de la mise en ligne tardive de l'ensemble des composantes de la DGF) ou le 30 avril l'année du renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été voté le 4 avril 2023.

Il a été établi avec la volonté:

- * de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- × de contenir la dette;
- * de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental..., chaque fois que possible.

Le compte administratif clôture l'exercice budgétaire et retrace annuellement les opérations budgétaires exécutées par l'ordonnateur.

Le compte administratif:

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget, votées au chapitre (selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres);
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont par ailleurs concordantes avec celles présentées par le comptable public dans le cadre de son compte de gestion, ce dernier venant donner une vision patrimoniale précise de la collectivité.

Le Compte administratif et le budget primitif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- la **section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune ;
- la **section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes et ponctuelles (par exemple : travaux), de nature à modifier le patrimoine de la commune.

II. <u>La section de fonctionnem</u>ent

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent notamment aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, location de salles), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat...

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement par les salaires et les charges du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les subventions versées aux associations et les intérêts d'emprunt.

b) Résultats de l'exercice 2023

Les <u>recettes réelles</u> de fonctionnement 2023 représentent 691 992.61 euros, dont les principales sont :

- les impôts locaux : 331 844.00€ en 2023
- les dotations versées par l'Etat, Tulle Agglo pour la dotation de solidarité communautaire et le Département pour les droits de mutation ...: 145 980.04€ en 2023
- les produits des services et du patrimoine (revenus des immeubles, concessions cimetière, cantine et garderie scolaire) : 54 703.45€ en 2023
- les remboursements de frais par Tulle Agglo pour les compétences transférées :
 36 105.93€ en 2023

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F) – part dotation forfaitaire

2019	2020	2021	2022	2023
95 669€	95 179€	94 205 €	95 290 €	96 541 €

Les <u>dépenses réelles</u> de fonctionnement 2023 représentent 575 310.08 euros, dont les principales sont les suivantes :

- les charges à caractère général (dépenses d'énergie, de fournitures diverse et d'entretien, assurances, fêtes et cérémonies, ...): 179 115.00 € en 2023
- les dépenses de personnel : 332 820.50€ en 2023
- les autres charges courantes (indemnités des élus et contributions diverses : subventions aux associations, ...): 54 850.31€ en 2023
- les charges financières (intérêts des emprunts) : 6 951.27€ en 2023

<u>Evolution des remboursements des emprunts : montant total des échéances (capital + intérêts) :</u>

2018	2019	2020	2021	2022	2023
62 909€	59 938€	54 828.88€	51 390.44€	54 778.99€	54 358.72€

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement brut, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Résultats de l'exercice - SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement :

693 178.21 €

Dépenses de fonctionnement : **SOLDE EXCEDENTAIRE 2023 :**

580 094.68 € **113 083.53** €

Rappel du solde antérieur reporté :

530 226.86 €

SOLDE DE L'EXERCICE CUMULÉ :

<u>643 310.39 €</u>

c) <u>les prévisions et réalisations de la section de fonctionnement</u>

Prévisions budgétaires et décisions modificatives

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	224 350.00€	Remboursement sur rémunération de personnel	3 000.00€
Dépenses de personnel	332 890.00€	Recettes de services	92 100.00€
Autres dépenses de gestion courante	67 720.00€	Impôts et taxes	383 500.00€
Dépenses financières – intérêts d'emprunts	7 500.00€	Dotations et participations	132 800.00€
Dépenses exceptionnelles et atténuation de charges	2 800.00€	Autres recettes de gestion courante	3 000.14€
Dépenses imprévues	27 100.00€	Recettes exceptionnelles et reprise sur provisions	2 600.00€
TOTAL dépenses réelles	662 360.00€	TOTAL recettes réelles	617 000.14€
Ecritures d'ordre (Amort.)	4 785.00€	Ecritures d'ordre	2 400.00€
Virement à la section d'investissement	482 482.00€	Excédent reporté	530 226.86€
TOTAL	1 149 627.00€	TOTAL	1 149 627.00€

Réalisations budgétaires

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	179 115.00 €	Remboursement sur	11 096.10 €
		rémunération de	
,		personnel	
Dépenses de personnel	332 820.50 €	Recettes de services	97 941.33 €
Autres dépenses de gestion	54 850.31 €	Impôts et taxes	425 044.93 €
courante			
Dépenses financières –	6 951.27 €	Dotations et	145 980.04 €
intérêts d'emprunts		participations	
Dépenses exceptionnelles et	1 573.00 €	Autres recettes de gestion	8 893.55 €
atténuation de charges		courante	
Dotations amortissement et	0.00€	Recettes exceptionnelles	3 036.66 €
provisions			
TOTAL dépenses réelles	575 310.08 €	TOTAL recettes réelles	691 992.61 €
Ecritures d'ordre	4 784.60 €	Ecritures d'ordre	1 185.60 €
		TOTAL	693 178.21€
		Excédent reporté	530 226.86 €
TOTAL CUMULE	580 094.68 €	TOTAL CUMULE	1 223 405.07 €

d) <u>La fiscalité</u>

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe habitation	9,44%	9,58%	9,58%	9.58 %	/	/	9.58 %
Taxe foncière sur le bâti	8,84%	8,97%	8,97%	8.97 %	30.32 %	30.32 %	30.32 %
Taxe foncière sur le non bâti	90,99%	90,99%	90,99%	90.99 %	90.99 %	90.99 %	90.99 %

Le produit de la fiscalité locale s'est élevé à 331 844.00 €.

e) <u>État du personnel</u>

• Les effectifs de la collectivité au 31/12/2023 :

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Contractuels non permanents (publics/privés)
En nombre	8	0	0
En ETP	8	0	0

• Répartition par filière et par statut :

		Contractuels droit	TOTAL		
Filières	Fonctionnaires	public + droit privé (emplois aidés)	En nombre	En ETP	
Administrative	2	0	2	1.2	
Technique	6	0	. 6	6	
Culturelle	0	0	0	0	
Sportive	0	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	0	
Animation	1	0	1	0.8	
Police	0	0	0	0	
TOTAL	9	0	9	8	

• Répartition par catégorie :

0.000		
Fonctionnaires et contractuels	En nombre	En ETP
Catégorie A	1	1
Catégorie B	0	0
Catégorie C	8	7

Projection mouvements RH :

	2023	2024	2025	2026
Projection des départs en retraite des	0	0	2	0
agents				
Projection autres départs annoncés	0	0	0	0

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- * en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création et le remboursement du capital des emprunts contractés.
- × en recettes : deux types de recettes coexistent :
 - les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement);
 - o les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction de bâtiments ou encore de subventions relatives à la voirie...)
 - o le fonds de compensation de la TVA
 - o et si besoin les emprunts nouveaux.

b) les prévisions et réalisations de la section d'investissement

Prévisions budgétaires et décisions modificatives

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'exécution reporté	/	Solde d'exécution reporté	5 412.86€
Remboursement	47 408.00€	Subventions	23 466.00€
d'emprunts			
Immobilisations			
incorporelles et	1 500.00€	Recettes financières	160 241.14€
subventions d'équipements	1 300.000	Recettes infancieres	100 211.110
versées			
Immobilisations	293 500.00€	Produit cessions	35 600.00€
corporelles		d'immobilisations	7
Immobilisations en cours	182 925.00€	Virement de la section de	482 482.00€
		fonctionnement	
Dépenses imprévues	45 000.00€		10
Participation et créances	37 600.00€	Emprunt	0.00€
Charges (écriture d'ordre)	2 400.00€	Opérations d'ordre	4 785.00€
Restes à réaliser	185 058.00€	Restes à réaliser	83 404.00€
TOTAL	795 391.00€	TOTAL	795 391.00€

Réalisations budgétaires

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
		Subventions	126 853.40 €
Remboursement d'emprunts	47 407.45 €	Recettes financières	162 866.56 €
Immobilisations incorporelles	4 932.02 €	Créances diverses	0.00 €
Immobilisations corporelles	158 431.11 €	Opérations d'ordre	4 784.60 €
Immobilisations en cours	23 162.78 €	Virement de la section de fonctionnement	/
Créances diverses	0.00€	Emprunts	/
Charges (écriture d'ordre)	1 185.60 €		
TOTAL	235 118.96 €	TOTAL	294 504.56 €
Restes à réaliser	401 925.00 €	Restes à réaliser	0.00 €
		Solde d'exécution reporté	5 412.86 €
TOTAL CUMULE	637 043.96 €	TOTAL CUMULE	299 917.42 €

<u>Résultats de l'exercice – SECTION D'INVESTISSEMENT :</u>

Recettes d'investissement :294 504.56€Dépenses d'investissement :235 118.96€SOLDE 2023 :59 385.60€Rappel du solde antérieur reporté :5412.86€SOLDE DE L'EXERCICE CUMULÉ :64798.46€

RESTE A REALISER RECETTES : 0.00€ RESTE A REALISER DEPENSES : $401\ 925.00$ € SOLDE : $-401\ 925.00$ €

RÉSULTAT AU 31/12/2023:

BESOIN DE FINANCEMENT - 337 126.54€

- c) Pour l'année 2023, les principales réalisations ont été les suivantes :
 - × Réfection de diverses voiries
 - × Acquisition du terrain du lotissement communal aux Alleux
 - × Acquisition des bois du château de Favars
 - × Renaturation et désimperméabilisation de la place Jean Bertin
 - × Réfection électricité à la Trémouille
 - Solde des travaux de réaménagement et construction de la cantine scolaire, garderie et sanitaires

Pour information - BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT COMMUNAL « AUX ALLEUX »

Prévisions budgétaires

FONCTIONNEMENT						
Dépenses	Montant	Recettes	Montant			
Travaux voirie VRD	180 000.00€					
Acquisition terrain	35 600.00€					
Maitrise d'œuvre et études	18 000.00€					
Intérêts des emprunts	2 000.00€					
Régularisation TVA	3.00€	Régularisation TVA	3.00€			
Transfert charges	2 000.00€	Transfert charges	2 000.00€			
financières		financières				
		Constatation stock en	235 600.00€			
		cours				
TOTAL	237 603.00€	TOTAL	237 603.00€			

INVESTISSEMENT					
Dépenses	Montant	Recettes	Montant		
Constatation stocks en cours	235 600.00€	Emprunt	198 000.00€		
		Avance remboursable BP CNE	37 600.00€		
TOTAL	235 600.00€	TOTAL	235 600.00€		

Réalisations budgétaires

FONCTIONNEMENT					
Dépenses	Montant	Recettes	Montant		
Travaux voirie VRD	825.00€				
Acquisition terrain	0.00 €				
Maitrise d'œuvre et études	15 464.90 €				
Intérêts des emprunts	240.00€				
Régularisation TVA	0.00€	Régularisation TVA	0.02 €		
Transfert charges	0.00 €	Transfert charges	0.00€		
financières		financières			
		Constatation stock en	16 529.88 €		
		cours			
TOTAL	16 529.90 €	TOTAL	16 529.90 €		

INVESTISSEMENT					
Dépenses	Montant	Recettes	Montant		
Constatation stocks en cours	16 529.88 €	Emprunt	240 000.00 €		
		Avance remboursable BP CNE	0.00€		
TOTAL	16 529.88 €	TOTAL	240 000.00 €		

Mairie de FAVARS - Tél : 05 55 29 31 84 - Email : mairie-favars@wanadoo.fr

http://www.mairie-favars.fr